Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 014-241400514-20261016-D_2026_57-AU

DECISION D-2026-57
Marché de travaux d'équipements et matériels scéniques pour l'auditorium du Pôle Culturel à Potigny – Avenant n°2 – Lot n°1 et Avenant n°3 au lot 02

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°31/2026 du Conseil communautaire du 11 avril 2026 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°55/2026 du Conseil Communautaire du 11 avril 2026 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la décision n°D-2025-46 du 20 octobre 2025 décidant d'attribuer le marché de travaux d'équipements et matériels scéniques pour l'auditorium du Pôle Culturel à Potigny (lots 01 et 02) ;
- Vu la décision n°D-2026-11 du 18 mars 2026 décidant de conclure un avenant n°1 avec le titulaire du lot n°02 pour le marché de travaux d'équipements et matériels scéniques ;
- Vu la décision n°D-2026-51 du 29 juillet 2026 décidant de conclure un avenant n°1 avec le titulaire du lot n°01 et avenant n°2 avec le titulaire du lot n°02 ;
- Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché afin de prendre en compte le retard du titulaire du lot 1 dans l'exécution de ses prestations, et l'achat de matériel supplémentaire ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget Principal 2026 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

- un avenant n°2 au **lot 1 EQUIPEMENTS SCENIQUES** avec la société SARL 3D MAUSSION pour prendre en compte une prolongation du marché de 6 semaines, entraînant une fin des travaux au 09/10/2026 ;

- un avenant n°3 au **lot 2 RESEAUX ET MATERIELS SCENIQUES** avec la société AUVISYS afin de prendre en compte :

 - une prolongation du marché de 8 semaines, entraînant une fin des travaux au 23/10/2026 ;

 - un devis pour l'achat de matériel supplémentaire pour un montant de 7 715,45 € HT portant le montant du marché de 230 590,66 € HT à 238 306,11 € HT soit une plus-value de 3,18 % par rapport au montant du marché de base.

ARTICLE 2

Le montant global travaux d'équipements et matériels scéniques pour l'auditorium du Pôle Culturel à Potigny (lots 1 et 2) est porté de 471 175, 66 € HT à 478 891,11 € HT, soit 574 669,33 € TTC, soit une évolution du marché de base HT de 1,56 %.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 014-241400514-20261016-D_2026_57-AU

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 16/10/2026

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le 19/10/2026

Et de sa transmission en Préfecture le
16/10/2026

Le Président,
Kévin DEWAËLE